



Déclaration liminaire CSA SPIP 34 du 18 Juin 2024

Monsieur le Président,

En ce jour d'anniversaire de l'Appel du 18/06/1940, le Général de Gaulle disait « **La flamme de la résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas** ».

Près de 80 ans plus tard, d'autres flammes viennent menacer notre République mettant à mal les valeurs fondamentales du pays des droits de l'Homme.

La crise démocratique mise en exergue par les résultats aux élections européennes ne doit pas être une fatalité. La CGT appelle au vote pour les législatives des 30 juin et 7 juillet prochain pour ne donner aucune voix à l'extrême droite.

Nous espérons, nous organisation syndicale de la fonction publique, ne pas avoir à nous retrouver lors de notre prochaine instance sous l'autorité d'un gouvernement dont la politique et les idéaux auraient des effets dévastateurs qu'on n'oserait pas même imaginer sur l'accompagnement et la réinsertion de nos publics.

Le vent de la démocratie a déjà tourné et depuis quelques temps, les libertés syndicales sont attaquées en divers lieux et à différents niveaux.

Le nombre des camarades mis en examen augmente et nous vous épargnerons la liste exhaustive. Au sein même de l'union des syndicats CGT Insertion Probation, nos 4 camarades élus au bureau national ont été mis en examen suite à une plainte déposée par l'ENAP pour diffamation dans le cadre de l'affaire « des colleuses d'affiches ». Nous apportons un soutien inconditionnel à nos collègues et au combat mené dans le cadre de la dénonciation des violences sexistes et sexuelles au sein de l'Ecole.

Par ailleurs, le 01/07 prochain, la co-secrétaire générale de l'UFSE-CGT est citée à comparaître au TC d'Aix en Provence pour des faits d'injures publiques en sa qualité de Directrice de publication suite à un communiqué paru sur le site de l'UFSE informant de la récusation président vacataire de formation de jugement à la CNDA depuis octobre 2021, en jugeant que les opinions d'extrême-droite qu'il exprime publiquement étaient incompatibles avec l'impartialité qui est attendue d'un juge.

Quand le sage montre la forêt, qui regarde le doigt ?

La liberté syndicale est un droit constitutionnel et les attaques menées à son encontre en disent long sur les tentatives d'un contrôle de toute pensée contestataire.

L'actualité de notre administration n'est pas en reste : toujours plus avec moins !

Au lendemain de la campagne de mobilité des CPIP, elle nous montre encore une fois sa déconnexion sur les carences RH au sein de nos services.

En effet, cette mobilité ne donnera pas la bouffée d'oxygène que les agents attendent depuis quelques années. Les collègues qui ont obtenu leur mobilité n'auront aucun impact sur la charge de travail puisqu'ils viendront en majorité remplacer les contractuels.

Par ce constat, les promesses de la DAP pour une prise en charge efficiente des PPSMJ restent un leurre.

La maltraitance RH au sein de notre administration s'étend au-delà de ses agents titulaires et touche également les contractuels. Nous rappelons qu'ils exercent nos missions dans des conditions dignes d'une discrimination salariale : sans grille indiciaire et variable d'un service à un autre.

Les coordinateurs culturels sur la DISP de TOULOUSE en sont un exemple criant, eux qui participent activement à lutter contre les effets désocialisant de l'incarcération et à favoriser l'insertion de nos publics par l'accès à la culture en développant de nombreux projets, ne sont pas considérés et rémunérés à la hauteur de leur mission et de leur engagement.

Au niveau du SPIP 34, il en faut peu pour que l'équilibre fragile d'un service se retrouve mis à mal et que des décisions arbitraires de la DI déconnectées des réalités du terrain viennent affirmer une forme d'autoritarisme sans fondement.

La CGT SPIP 34 est l'organisation majoritaire au sein du service et réaffirmera autant que de besoin son attachement à un management équitable et concerté.

Dans cet ordre d'idée, nous aborderons à l'ordre du jour l'organisation des services à l'aube des arrivées des nouveaux collègues et nous espérons pouvoir réfléchir conjointement aux axes d'amélioration possibles.

En premier lieu, l'urgence sera de pouvoir accueillir les agents dans les meilleures conditions possibles au sein des services déjà physiquement saturés.

Monsieur Le Président, nous vous rappelons les engagements pris lors du dernier CSA du 19 Mars 2024 concernant la signature du règlement Intérieur du CSA SPIP 34 et de la Charte des temps.

Nous attendons également l'affichage des relevés de conclusions dans les services.

Nous réaffirmons notre attachement à cette instance de dialogue sociale, dans le fond et dans la forme.

A Montpellier, le 18/06/2024

Les élus CGT SPIP 34

CGT SPIP 34

Espace Arc-en-Ciel 1021 Avenue de Toulouse 34000 MONTPELLIER

Courrier électronique : cgtspip34@gmail.com